



Département de la Gironde  
COMMUNE D'ANDERNOS LES BAINS

**Plan Local d'Urbanisme**  
Dossier d'approbation de la  
modification n°1 du PLU

**Pièce 5.4 : Recueil des patrimoines paysagers à  
préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de  
l'Urbanisme**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du  
03 Août 2023

Bureau d'études : CREHAM  
202 rue d'Ornano  
33000 Bordeaux

Accusé de réception en préfecture  
033-213300056-20230803-2023-080ENVOI2a-DE  
Date de télétransmission : 07/08/2023  
Date de réception préfecture : 07/08/2023



# **Recueil d'éléments de patrimoines paysagers à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**

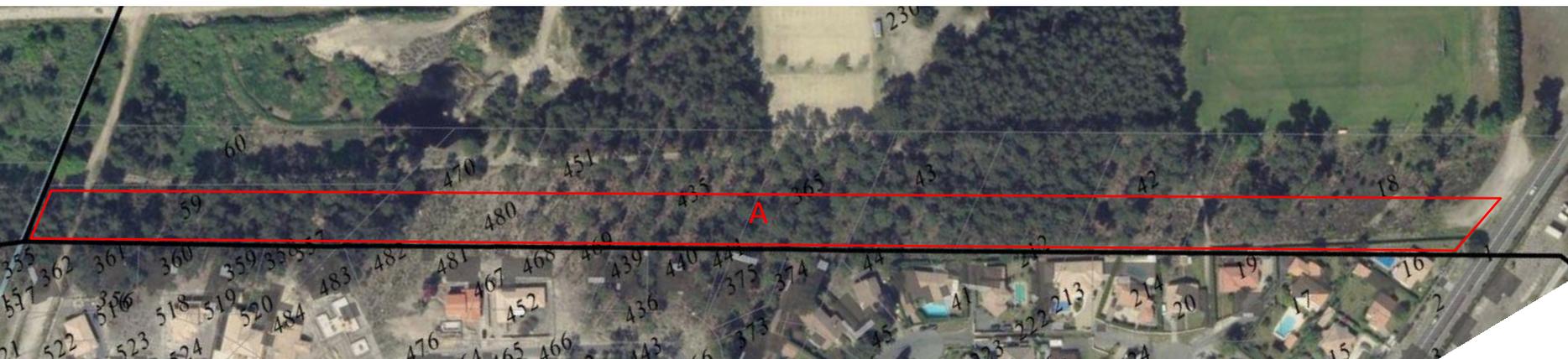
Transition paysagère entre les secteurs de quartiers et les secteurs d'équipement de sport et loisirs

**COMMUNE : ANDERNOS-LES-BAINS, 33510****FICHE N° A**

Typologie : boisements

Localisation : au sud de l'avenue Pierre de Coubertin

Réf. cadastrales : BV59, et partiellement BV470, BV451, BV435, BV365, BV43, BV42 et BV 18

 Superficie totale concernée : ~1,7 ha  
 Surface bâtie : 0 m<sup>2</sup>


### Description architecturale, urbaine ou paysagère

Patrimoine bâti

Patrimoine paysager : bande boisée d'environ 25 mètres de large, composée majoritairement de pins maritimes. Positionnement à l'interface des zone d'habitat (au sud) et de la zone d'équipements publics (au nord) pour participer à la gestion qualitative de cette interface

Petit patrimoine

Commentaires